



Programme
des Nations Unies
pour l'environnement

UNEP/WG.165/INF.3
10 mai 1987

Original: FRANCAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Réunion sur les apports des programmes
méditerranéens bilatéraux et multilatéraux
aux objectifs du Plan d'action pour la Méditerranée

Madrid, 25-27 mai 1987

LA CONTRIBUTION DES PROGRAMMES MEDITERRANEENS BILATERAUX
ET MULTILATERAUX AUX OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

L'EXPERIENCE DE LA YUGOSLAVIE

PREPARE PAR MR. D. KRSMANOVIC

CONSULTANT

PNUE

Athènes, 1987

CONTRIBUTION DES PROGRAMMES MEDITERRANEENS BILATERAUX ET
MULTILATERAUX AUX OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION
POUR LA MEDITERRANEE

L'EXPERIENCE DE LA YUGOSLAVIE

I INTRODUCTION

1. La Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et les deux Protocoles y relatifs sont entrés en vigueur le 12 février 1978. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a été chargé d'assurer le secrétariat de la Convention et des Protocoles. Dix sept pays méditerranéens ainsi que la Communauté économique européenne ont signé et ratifié la Convention de Barcelone et les deux Protocoles.
2. La Convention elle-même peut être considérée comme un accord-cadre qui définit un engagement général de prendre "toutes mesures appropriées ... pour prévenir, réduire et combattre la pollution dans la zone de la mer Méditerranée et pour protéger et améliorer le milieu marin dans cette zone". Elle définit, entre autres, énumérations d'engagements, également celui d'entreprendre la coopération et l'assistance entre Parties contractantes aux différents sujets, comme par exemple en cas de pollution résultant d'une situation critique (article 9), au sujet de la surveillance continue (article 10) ou en coopération scientifique et technologique (article 11).
3. Ainsi, l'article 10.1 énonce que les Parties contractantes "s'efforcent d'instaurer, en étroite coopération avec les organismes internationaux qu'elles considèrent comme qualifiés, des programmes complémentaires ou communs de surveillance continue de la pollution dans la zone de la mer Méditerranée, y compris, le cas échéant, des programmes bilatéraux ou multilatéraux, et s'efforcent d'instituer dans cette zone un système de surveillance continue de la pollution."

4. Dans l'article 11.3 la Convention définit également que "les Parties contractantes s'engagent à coopérer pour fournir une assistance technique et d'autres formes possibles d'assistance dans les domaines en rapport avec la pollution du milieu marin, en accordant la priorité aux besoins spéciaux des pays en voie de développement de la région méditerranéenne".
5. Les engagements généraux de l'accord-cadre définis par la Convention de Barcelone se réalisent par un plan adopté par les Parties contractantes, nommé le Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) qui comprend de différents sujets de coopération sur le plan socio-économique, juridique, scientifique et institutionnel. Ce plan se réalise par le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée auquel les Parties contribuent par une répartition adoptée par elles-mêmes.
6. Plusieurs banques internationales pour le développement, ainsi que les programmes des NU pour le développement (PNUD) et pour l'environnement (PNUE) et autres organismes ont adoptés en 1980 à New-York la Déclaration concernant les politiques et procédures environnementales relatives au développement économique (Declaration of Environmental Policies and Procedures Relating to Economic Development). Dans ce document les sous-signés :

"I - Réaffirment leur attachement aux principes et recommandations énoncés dans la Déclaration de Stockholm;

II - S'efforceront, dans la mesure de leur possibilités, de :

1. Instituer un examen systématique et compétent de toutes les activités de développement qu'ils envisagent de financer, y compris la mise en application des politiques, des programmes et des projets arrêtés à ce titre, afin de veiller à ce que des mesures appropriées soient proposées pour assurer le respect des dispositions du paragraphe I ci-dessus;
2. Engager des négociations avec les gouvernements et les organisations internationales qui bénéficient du financement du développement, de façon à faire en sorte, en coopération avec eux, que des mesures environnementales appropriées soient incorporées à la conception et à la réalisation des activités de développement économique;

3. Fournir aux pays en développement, sur leur demande, une assistance technique concernant les questions d'environnement, afin de développer les moyens dont ils disposent dans ce domaine à l'échelon local, et faciliter la coopération technique entre pays en développement;
 4. Examiner de façon favorable les propositions relatives aux projets visant expressément à assurer la préservation, la remise en valeur ou l'amélioration de l'environnement, de la qualité de la vie et des ressources connexes;
 5. Amorcer et/ou faciliter la réalisation de recherches et d'études conduisant à l'amélioration des méthodes d'évaluation des projets, y compris l'analyse coût-avantages des mesures de préservation de l'environnement;
 6. Appuyer les activités de formation et d'information entreprises à l'intention du personnel d'exécution chargé des aspects environnementaux du développement économique;
 7. Etablir, publier et diffuser des documents directeurs de type classique et audio-visuels concernant les aspects environnementaux des activités de développement économique.
7. En tenant compte des documents internationaux mentionnés, qui représentent la base pour une coopération intense sur le plan bilatéral entre les pays mêmes et les organisations internationales dans le domaine de l'environnement, on peut supposer qu'il y a d'exemples nombreux parmi les programmes d'environnement des pays méditerranéens qui contribuent aux objectifs du Plan d'action la Méditerranée. Sur la base de l'expérience d'un pays on présentera ces programmes ainsi que les possibilités et les essais à les coordonner et à les utiliser pour la réalisation des objectifs du Plan d'action.

II COOPERATION INTERNATIONALE DE LA RSF DE YUGOSLAVIE
SUR L'ENVIRONNEMENT MEDITERRANEEN ET ADRIATIQUE

8. La politique internationale non alignée de la RSF de Yougoslavie basée sur les principes d'une co-existence pacifique a ouvert la porte à des différentes formes de coopération internationale dans le domaine de l'environnement.
9. Les premières formes de coopération visant les objectifs de la protection de l'environnement de la région de l'Adriatique et de la Méditerranée apparaissent dès les années soixante. Le développement de cette collaboration pendant les années suivantes devient très rapide, surtout après la Réunion sur l'environnement de Stockholm en 1972.
10. Jusqu'à présent la RSF de Yougoslavie a ratifié 36 accords et contrats internationaux (conventions, protocoles, accords) dans le domaine de l'environnement dont 21 concernant la matière de la protection de l'environnement marin ou des régions côtières. Trois conventions relatives à la même matière et un protocole sont actuellement en procédure de ratification.
11. Ayant conscience de l'importance de la mer Adriatique et de la mer Méditerranée, la RSF de Yougoslavie avait signé et ratifié parmi les premiers pays méditerranéens la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution en 1976 ainsi que les deux protocoles y relatifs (prévention de la pollution de la mer par les opérations d'immersion effectuées par les navires et les aéronefs et coopération en matière de lutte contre la pollution par les hydrocarbures ou autres substances nuisibles en cas de situation critique).
12. Le Protocole relatif aux Aires spécialement protégées en Méditerranée a été ratifié par la Yougoslavie en 1985 et le Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique est actuellement en cours de procédure pour la ratification.

13. Dès le début, la RSF de Yougoslavie participe à la réalisation du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM). Ainsi depuis 1975 elle collabore au Programme à long/^{terme}de surveillance continue et de recherche en matière de pollution (MED POL) et ensuite participe à l'élaboration des études et des scénarios du Plan Bleu.
14. La Yougoslavie devient le pays hôte du Centre d'activités régionales du Programme d'actions prioritaires (PAP) du PAM en 1978 à Split. Réalisant le Programme comme une composante importante du PAM, le Centre coordonne plusieurs actions prioritaires et collabore avec les points focaux de presque tous les pays méditerranéens. Ainsi un nombre d'institutions scientifiques et d'experts du pays participe à ces activités et aux programmes méditerranéens.
15. Il faut souligner que dans les chapitres suivants on ne présentera des réalisations des objectifs du Plan d'action pour la Méditerranée que par des programmes (bilatéraux et multilatéraux) de la Yougoslavie relatifs aux régions de l'Adriatique du pays et non pas par tous les programmes internationaux concernant l'environnement. Un certain nombre de programmes et de projets relatifs à l'environnement ne va pas y figurer puisqu'il ne peut pas être appliqué au milieu méditerranéen, comme, par exemple, le Projet de protection de l'environnement dans la ville de Sarajevo (avec la Banque mondiale), le Plan d'urbanisme de la ville de Skopje (avec les NU/PNUD), ou autres projets réalisés avec les organisations internationales et applicables aux régions du nord et de l'est du pays.

III REALISATION DES OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANNE PAR DES PROGRAMMES BILATERAUX ET MULTILATERAUX DE LA RSF DE YUGOSLAVIE

16. Le Plan d'action pour la Méditerranée se réalise par: des instruments juridiques (Convention et Protocoles y relatifs), des actions communes (Programme d'actions prioritaires), des activités institutionnelles (réunions des Parties contractantes, réunions et conférences internationales etc.), ainsi que par réalisations des Recommandations de la Déclaration de Gênes (1985). En fait, les sujets de ces instruments et de ces activités représentent des objectifs du Plan d'action.

17. La Yougoslavie a atteint certains résultats en vue de réalisation de différents programmes (bilatéraux et multilatéraux) d'environnement méditerranéen qui contribuent aux objectifs du Plan d'actions pour la Méditerranée. On les représentera par la suite, selon les sujets (objectifs) correspondants du PAM.

Sujet 1: Aspects juridiques de l'environnement côtier et marin

18. Dans le cadre des programmes bilatéraux entre l'Italie et la Yougoslavie, à l'issue d'un accord relatif à la coopération pour la protection des eaux et des côtes de la mer Adriatique contre la pollution, signé à Belgrade en 1979 entre les deux pays, une commission permanente et mixte a été établie (Commission italo-yougoslave pour la protection des eaux et des côtes de la mer Adriatique contre la pollution). Un des programmes de cette commission traite des questions juridiques et administratives.
19. Une liste comparative des règlements juridiques relatifs à la protection de la mer Adriatique concernant les deux pays a été établie dans le cadre du programme de la Commission. Il est actuellement en préparation l'analyse de ces règlements avec des propositions pour leur harmonisation mutuelle.

Sujet 2: Lutte contre la pollution par les hydrocarbures et autres substances nuisibles

20. Sur le plan bilatéral, dans le cadre de la coopération par la Commission permanente italo-yougoslave pour la protection des eaux et des côtes de l'Adriatique contre la pollution l'un des programmes de la Commission est relatif à la protection à la prévention contre la pollution de la mer par les hydrocarbures. Il a été mis en accord d'entreprendre l'action commune pour la lutte contre la pollution par les hydrocarbures et il a été pris en considération l'amélioration de la sécurité de navigation des bateaux-tanquier dans la mer Adriatique.

21. La Yougoslavie avait également participé avec Malte, la Lybie, la Tunisie et l'Algérie à l'élaboration du projet IMCO/PNUE/PNUD: "Feasibility Study on Reception Facilities for Selected Ports in a Special Area Mediterranean", la participation du Programme des Nations Unies pour le développement étant de 449.500 dollars.

Sujet 3: Protection contre la pollution d'origine tellurique

22. On peut constater que certains objectifs visant la protection de la mer contre la pollution d'origine tellurique se réalisent en Yougoslavie par des programmes bilatéraux. Tout d'abord, dans ce domaine la Yougoslavie réalise une coopération bilatérale avec les pays voisins riverains: l'Italie, la Grèce et l'Albanie par les commissions mixtes pour les questions d'hydro-économie. Elles s'occupent également des questions de la protection des cours d'eau contre la pollution et ainsi contribuent à la protection contre la pollution de la mer d'origine tellurique.
23. Le programme de la Commission permanente italo-yougoslave pour les problèmes de l'hydro-économie comprend l'application d'un agrément relatif à la protection des cours d'eau contre la pollution. Un rapport sur le niveau de pollution de ces cours d'eau a été élaboré ainsi que les Méthodes et les normes communes d'évaluation du niveau de pollution. On avait préparé également une étude sur les eaux de la rivière Soča.
24. Avec la Grèce le programme de l'hydro-économie se réalise par une commission permanente gréco-yougoslave. Il s'agit des cours d'eau du bassin de la rivière Vardar (Axios) et des lacs de Prespa et de Doiran. L'aspect de protection de la qualité des eaux, est compris dans le programme.
25. Dans le cadre du programme albano-yougoslave pour les questions de l'hydro-économie les problèmes de protection des eaux (notamment des rivières frontalières: la Bojana et le Drim et des lacs de Skadar et d'Ohrid) sont inclus. Les deux parties se sont mises d'accord pour élaborer un programme commun de surveillance de la qualité des cours d'eau et des lacs appartenant aux deux pays.

Sujet 4: Surveillance continue et recherche marine

26. Le plus important programme que la Yougoslavie réalise en contribuant directement à cet objectif du Plan d'action pour la Méditerranée est celui de la Commission permanente italo-yougoslave pour la protection des eaux et des côtes de la mer Adriatique contre la pollution. Dans le cadre de la coopération des deux pays par la Commission le programme le plus avancé est relatif à la surveillance continue de la pollution et à la recherche de la mer Adriatique.
27. La surveillance continue du programme italo-yougoslave se réalise jusqu'à présent par 21 stations communes de surveillance situées dans les eaux internationales de l'Adriatique du nord et par 8 stations communes de surveillance situées dans les eaux internationales de l'Adriatique moyenne. On prévoit également l'extension de la surveillance sur les eaux internationales du sud de l'Adriatique. Toutes les méthodes et les techniques de mesurages sont soumises aux intercalibrations permanentes aux stations de surveillance et aux laboratoires à cause des changements des paramètres par des cycles saisonniers.
28. La recherche marine du programme italo-yougoslave se poursuit dans les eaux internationales de l'Adriatique du nord et de l'Adriatique moyenne, comme la surveillance continue et se réalise par deux volets élémentaires:
- par modélisation de l'hydrodynamique et de la dispersion et
 - par modélisation écologique.
29. Sur le plan multilatéral dans le domaine de surveillance continue et surtout de la recherche marine la Yougoslavie participe aux activités de la Commission internationale pour l'exploration de la mer Méditerranée (CIESM) depuis 1919. Un comité national collabore activement avec cette organisation sur des recherches scientifiques de l'Adriatique et de la Méditerranée. Dans le cadre de l'UNESCO, la Yougoslavie participe également au Programme pour la coopération avec la Commission inter-gouvernementale pour l'océanographie su Programme "Man and Biosphere" (MAB).

30. Un projet de recherche, en collaboration avec la Communauté économique européenne est actuellement en cours de réalisation: "Bottom Layer Oxygen Depletion in the Gulf of Trieste - National Phenomenon of Pollution Induced Modification" (avec la participation de la Communauté de 11.500 ECU), un autre aussi ayant des possibilités réelles pour être mis au jour, toujours avec la Communauté: "Pollutant Receiving Capacity of Selected Areas of the Northern Adriatic".

Sujet 5: Evaluation de l'impact sur l'environnement dans les zones côtières

31. Un projet avec les éléments d'évaluation de l'impact sur l'environnement dans les zones côtières de la Yougoslavie avait été élaboré encore pendant les années 70, dans le cadre des programmes réalisés entre la Yougoslavie et les NU/PNUD: "Protection de l'environnement humain dans la région yougoslave de l'Adriatique". Le PNUD avait versé une somme de 703.400 dollars pour l'élaboration de ce projet, à la suite des deux projets précédents de NU/PNUD: "Adriatique du sud" ("Adriatique I") et "Haut Adriatique" ("Adriatique II").
32. L'évaluation de l'impact sur l'environnement pour la région de l'Adriatique du nord (région de Rijeka et de la Baie de Rijeka) avait été élaborée comme étude expérimentale de la première phase du Projet ("Etude écologique"), laquelle représente une valorisation complexe de l'impact sur l'environnement par une méthode spécifique (Delphi méthode). Les directives et la méthodologie d'élaboration des études complexes sur l'environnement des zones des villes et des sites touristiques et ruraux ont été également préparés ainsi que l'étude sur la prévoyance par planification et sur la résolution des conflits entre le développement et l'environnement pour la région côtière de la République Socialiste de Slovenia.

33. Dans le cadre du projet de la Commission économique pour l'Europe des NU (CEE NU) et du PNUD: "Trans-European North-South Motorway" (TEM) la Yougoslavie avait participé avec la Pologne, la Hongrie, la Tchécoslovaquie, la Grèce, la Turquie, l'Autriche, la Bulgarie, la Roumanie et l'Italie, à l'élaboration d'une étude spéciale: "Aesthetic and Environmental Impact Assessment for the Trans-European North-South Motorway" (AECOTEM), qui a résulté à l'adoption des "Guidelines for Environmental Impact Assessment of the Motorways" par la Commission.

Sujet 6: Mise en valeur des ressources en eau dans les îles méditerranéennes et les régions littorales isolées

34. Quelques projets ayant ces questions comme sujets, ont été réalisés par la Yougoslavie en collaboration avec des organisations internationales:

- Study of Water Resources and their Exploitation in Istria, avec FAO/PNUD (participation du PNUD avec 234.400 dollars),
- Water Resources Planning and Irrigation in Istria, avec FAO/UNDP (participation du PNUD avec 277.692 dollars),
- Methods Improvements of the Water Use and Protection in the Area of the Mediterranean Karst, avec la Communauté économique européenne (participation de la Communauté de 83.500 écus).

Sujet 7: Planification et gestion intégrales des zones côtières

35. Dans le cadre de la coopération yougoslave sur le plan bilatéral visant ce sujet, il faudrait mentionner les programmes avec la Grèce pour l'élaboration des projets et des études:

- Integrated Development of the Vardar/Axios River Basin, projet ECE UN/UNDP, avec la participation du PNUD de 445.000 dollars,
- Navigable Waterway between the Danube and the Aegean Sea projet ECE UN/UNDP, avec la participation du PNUD de 943.000 dollars.

Pour l'élaboration de ces projets les deux pays ont formé des commissions mixtes.

36. En ce qui concerne les programmes multilatéraux de planification des zones cotières la Yougoslavie a développée une coopération importante dans le cadre des programme "Alpes-Adriatique" par la Communauté de travail des régions et des républiques des Alpes orientales des quatre pays: l'Allemagne fédérale, l'Autriche, l'Italie et la Yougoslavie. L'aménagement du territoire et l'environnement sont des domaines importants de la coopération entre ces régions, y compris de régions cotières: Venezia, Friuli-Giulia, RS de Slovenie et RS de Croatie.
37. Dans le cadre de cette coopération on traite des problèmes communs de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Un rapport commun sur l'aménagement du territoire avait été élaboré. Il sert de base pour le traitement de différentes questions et pour la prise des initiatives en vue de différentes politiques d'aménagement du territoire. Un glossaire des notions dans le domaine de cette matière a été élaboré en quatre langues (allemand, serbo-croate, italien et slovène). Le rapport commun sur l'aménagement du territoire, étant adopté, l'élaboration d'un autre rapport sur l'environnement a été poursuivie ce qui a incité l'étude de quelques questions communes, telles: protection de la mer Adriatique contre la pollution, évaluation de l'impact sur l'environnement par la construction des routes magistrales, protection des forêts contre les pluies acides etc.
38. Sur le plan multilatéral, la Yougoslavie avait participé à la réunion de la Conférence des régions du Bassin méditerranéen à Marseille en 1985, dont les sujets principaux étaient les questions de la planification (le rôle de l'état et des pouvoirs locaux à la planification) et du tourisme. Egalement, en tant que membre du Groupe d'experts de la Commission économique pour l'Europe pour les problèmes des établissements humains de l'Europe du sud, la Yougoslavie, avec Chypre, l'Espagne, la France, la Grèce, l'Italie, le Portugal et la Turquie, collabore, entre autres, sur les questions de la planification (cette année un séminaire sur le thème du développement des zones c^otières aura lieu).

39. En vue de réalisation des programmes des organisations internationales, trois projets des Nations Unies Méritent un intérêt particulier dans le domaine de la planification intégrée. Ce sont:

- Physical Development Plan for the South Adriatic Region, projet des NU/PNUD, avec la participation du PNUD de 1,359.200 de dollars,
- Physical Development Plan for the North Adriatic Region, projet des NU/PNUD, avec la participation du PNUD de 394.300 de dollars, et
- Protection of the Human Environment in the Yugoslav Adriatic Region,*⁾ projet des NU/PNUD, avec la participation du PNUD de 703.400 de dollars.

40. Les deux premiers projets sont élaborés de manière complexe avec les projections du développement de certaines branches de l'économie dans la zone côtière de l'Adriatique du nord, spécialement dans le domaine du tourisme, toujours de l'aspect environnemental.

41. Le troisième projet représente la suite de deux premiers et il est directement lié à la planification de l'environnement de la côte Adriatique yougoslave. Il a été élaboré à la base des données sur l'état de l'environnement, antérieurement rassemblées d'après certaines recherches, par secteurs (air, eau, eaux usées, sol, déchets, bruit, patrimoine culturel, écologie des côtes, tourisme et environnement etc.), ainsi qu'à la base des recherches sur l'interactions des éléments environnementaux et des activités humaines, ce qui a résulté à l'élaboration des propositions de mesures à prendre pour la protection de l'environnement par la planification de l'aménagement et de l'utilisation du territoire pendant la construction, le développement du tourisme la reconstruction des bâtiments historiques avec des graphiques en annexe.

*⁾ voir même projet au sujet 5 (impact sur l'environnement)

42. Ou devrait souligner un autre projet, non pas moins important pour la planification intégrée que les précédents: "Physical Development Plan of the Republic and Master Plans of SR Montenegro que à été élaboré par HABITAT/UNRO/UNDP et la Yougoslavie (avec la participation du PNUD de 1,200.000 de dollars).
Dans le cadre du projet, les plans du développement du littoral monténégrin avec une évaluation de son impact sur l'environnement ont été élaborés. Après le tremblement de terre qui a eu lieu dans cette région en 1979, le projet portait l'attention particulière à l'aspect de la construction dans les zones sismiques. Il a été coordonné dans ce sens avec un autre projet d'UNESCO/PNUD auquel participait également la Yougoslavie avec la Grèce, la Bulgarie et la Roumanie: "Seismic Risk Reduction on Balkan Peninsula" (la participation financière du PNUD était de 1,500.000 de dollars).
43. Profitant des expériences des projets précédents et tenant compte de la nécessité du traitement de l'environnement par un aspect multidisciplinaire et par une planification intégrée, un autre projet est actuellement en préparation: "Integrated Project for Environmental Sound Management of Resources of Split - Castela Bay". L'Université de Split, en collaboration avec l'Académie yougoslave des sciences et des arts et les organes compétents prépare ce projet. A l'élaboration du projet participent également le PNUE (Bureau européen à Genève) et la WHO. Le projet prévoit aussi l'analyse interdisciplinaire des ressources de la région, élaboration des scénarios des alternatives du développement, choix de l'alternative optimale ainsi que mesures concrètes et à long terme pour la diminution et l'élimination de la pollution.
44. Parmi les autres projets il faudrait encore mentionner celui de la Commission Economique pour l'Europe/PNUD: "Trans European North-South Motorway" (TEM) et son étude spéciale: "Aesthetic and Environmental Impact Assessment for the Trans European North-South Motorway" (AECOTEM) qui étaient déjà cités au sujet 5 (Evaluation de l'impact sur l'environnement dans les zones côtières) et auxquels la Yougoslavie avait participé avec d'autres pays d'Europe de l'est et de sud-est.

Sujet 8: Réhabilitation et reconstruction des établissements historiques

45. En ce qui concerne la réhabilitation et la reconstruction des établissements historiques dans la zone adriatique, la Yougoslavie collabore activement avec le Comité pour le patrimoine mondial de l'UNESCO. Trois anciennes villes yougoslaves de la côte Adriatique sont inscrits à la Liste du patrimoine mondial: la Vieille ville de Dubrovnik, le Noud historique de Split avec le Palais de Diocletien et la Contrée naturelle et historique de Kotor.
46. Dans le cadre de la coopération sur le plan bilatéral la réhabilitation et la reconstruction des établissements historiques prend une place importante dans la collaboration des villes adriatiques italiennes et yougoslaves, qui est déjà une tradition de plus de dix ans du travail commun.

Sujet 9: Aménagement des zones sismiques

47. La majorité des projets relatifs à ce sujet dans le cadre du sujet 7: Planification et gestion intégrées des zones côtières ayant été déjà mentionnée on ne citera que des programmes auxquels la Yougoslavie participait:
- Physical Development Plan of the Republic and Master Plans of SR Montenegro - HABITAT/UNDRO/PNUD avec la participation du PNUD de 1,200.000 de dollars,
 - Seismic Risk Reduction on Balkan Peninsula - UNESCO/UNDRO/UNDP, avec la Grèce, la Bulgarie et la Roumanie, participation financière du PNUD de 1,500.000 de dollars,
 - The Strengthening of a Centre for Technical Research and Training of Personnel for the Construction of Buildings in Seismic Conditions - UNDP, avec la participation financière de 500.000 dollars.

48. Dans le cadre de la coopération des villes italiennes et yougoslaves de l'Adriatique un important intérêt a été consacré à ce sujet.

Sujet 10: Ramassage et évacuation des déchets liquides et solides des villes côtières

49. Au Sujet du ramassage et d'évacuation des déchets liquides et solides il faudrait mentionner la coopération des régions et des républiques des Alpes orientales ("Alpes-Adriatique"), déjà citée au sujet 7: Planification et gestion intégrées des zones côtières. Par des programmes de cette coopération les régions et les républiques ont cherché à résoudre les problèmes du déchet industriel et communal dans la région des Alpes orientales, y compris la zone de la mer Adriatique (Venezia, Friuli-Gulia, RS de Slovenie et RS de Croatie).

Sujet 11: Protection des sols en zones côtières

50. On devrait citer plusieurs projets que la Yougoslavie avait réalisée en collaboration avec des organisations internationales dans le domaine de la protection des sols:

- Pilot Land Reclamation Project on the Lower Neretva - FAO/UNDP (amélioration du sol de la région de l'embouchure de la rivière Neretva dans la mer Adriatique), participation du PNUD de 1,266.300 de dollars;
- Land Reclamation and Organization of Agricultural Production in the Mirna River Basin - FAO/UNDP (amélioration du sol et organisation de la production de l'agriculture du Bassin de la rivière Mirna en Istre), participation du PNUD de 307.400 de dollars;
- Land Reclamation in the Čemovsko Field and the Coastal Belt of the Skadar Lake for Intensive Agricultural Production ; FAO/UNDP (amélioration du sol à Čemovsko Polje et à la partie côtière du Lac de Skadar pour l'intensité de la production agricole), avec la participation du PNUD de 307.400 de dollars;

- Water Resources Planning and Irrigation in Istria - FAO/UNDP, avec la participation du PNUD de 277.692 de dollars;
- Experimental and Demonstration Project for Improvement of Olive and Olive oil Production - FAO/UNDP, avec la participation du PNUD de 804.590 de dollars (Yougoslavie, Portugal, Tunis, Espagne et Maroc);
- Improvement of Olive Trees and Olive Oil Production in Yugoslavia - FAO/UNDP. phase I, avec la participation du PNUD de 870.000 de dollars;
- Improvement of Olive Trees and Olive Oil Production in Yugoslavia - FAO/UNDP, phase II, avec la participation du PNUD de 176.000 de dollars;
- Studies on the Regulation and Control of the Vardar River - UN/UNDP, avec la participation du PNUD de 1,479.300 de dollars.

51. On devrait encore mentionner la coopération bilatérale entre la Grèce et la Yougoslavie pour l'élaboration du projet sur le développement intégrale du bassin de la rivière Vardar/Axios ainsi que quelques formes de collaboration de la Yougoslavie et de l'Albanie sur la régulation du lac de Skadar.

Sujet 12: Incidences du tourisme dans les zones côtières

52. Dans le cadre de ce sujet on peut distinguer quelques formes de coopération multilatérale qui contribuent aux objectifs du Plan d'action pour la Méditerranée:

- la coopération dans le cadre du Groupe d'experts de la Commission économique européenne (CEE) pour les problèmes des établissements humains de l'Europe du sud traite aussi le tourisme et l'environnement méditerranéen (Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Portugal, Turquie et Yougoslavie);

- la Conférence des régions du Bassin méditerranéen du Conseil l'Europe (Marseille, 1985) avait comme sujet de la Conférence le tourisme et ses incidences sur l'environnement;
- la coopération des chambres de commerce et d'industrie de la Méditerranée se préoccupe des questions de l'environnement et du tourisme méditerranéen dans le cadre de l'Assemblée des chambres de commerce et d'industrie.

53. En ce qui concerne des programmes bilatéraux il faudrait souligner encore une fois, à ce sujet, la coopération des villes italiennes et yougoslaves d'Adriatique.

Sujet 13: Projets d'aquaculture

54. La Yougoslavie participait à deux projets d'aquaculture des organisations internationales:
- Mediterranean Regional Aquaculture Project - FAO/UNDP, la Yougoslavie avec Chypre, la Grèce, la Lybie, Malte, le Maroc, la Tunisie et la Turquie, phase I et II, avec la participation du PNUD de 449,500 dollars;
 - Management of Biological Resources of the Adriatic Sea - Aquaculture of Salmonides - FAO/UNDP, phase I et II, avec la participation du PNUD de 100.000 dollars.

Sujet 14: Stations de déballastage dans les ports de la Méditerranée

55. Le seul exemple du projet traitant ce sujet en Yougoslavie était "Pilot Project for an Integrated System of Shore and Floating Oil Reception in the Rijeka Port". Le projet vient d'être élaboré par la Chambre de commerce de la Ville de Rijeka et la Communauté économique européenne. On y attend bientôt l'installation de cette station avec la participation de la Communauté de 200.000 dollars.

Sujet 15: Réduction substantielle de la pollution atmosphérique

56. L'élaboration du projet "Preliminary Study of Potential Long-Range Cadmium Transport from Major Identified Sources in Europe into the Mediterranean Region" est en cours avec l'Organisation mondiale météorologique (WMO) et le Programme des NU pour l'environnement (PNUE), avec la participation de la WMO de 8.500 dollars. Ce projet est dans le cadre du Programme à long terme de surveillance continue et de recherche en matière de pollution du PAM (MED POL, partie D).

Sujet 16: Formation à la gestion de l'environnement

57. Dans le cadre de ce sujet on pourrait mentionner deux exemplaires:

- à la base d'un programme de coopération entre les Pays-Bas et de la Yougoslavie qui date encore des années 70, on organise à Split, en permanence depuis plusieurs années, des cours spécialisés matière de pêche marine pour les boursiers des pays en voie de développement ouguelis inclus les boursiers des pays méditerranéens (Algerie, Egypte, Chypre, Syrie etc.)
- l'élaboration et la réalisation du projet du PNUD: "The Strengthening of a Centre for Technical Research and Training of Personnel for the Construction of Buildings in Seismic Conditions" (participation du PNUD de 500.000 dollars).

Sujet 17: Activités institutionnelles

58. Par activités institutionnelles on peut comprendre toutes coopérations relatives aux réunions et aux conférences internationales importantes qui traitent des problèmes méditerranéens.

59. En ce sens la Yougoslavie avait participé et s'était engagé pour marquer suffisamment l'importance de la protection de l'environnement de cette région. Ainsi avait été organisé au niveau mondial avec le 1984 à Nairobi la Conférence de l'Union interparlementaire sur l'environnement méditerranéen, à laquelle participait également la Yougoslavie, donnant toujours un appui au Plan d'action pour la Méditerranée et aux toutes formes de collaboration et d'activités pour la protection de cette région.
60. Dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération européenne on accordait à la Méditerranée et à la coopération sur des sujets nombreux dans cette région une attention importante, ainsi qu'au sujet de la protection de l'environnement méditerranéen, surtout aux réunions de Madrid et de Vienne. La Yougoslavie s'était engagé pour soutenir cette coopération. Comme résultat du traitement de la protection de l'environnement méditerranéen par la Conférence sur la sécurité et la coopération européenne deux séminaires d'experts sur la coopération économique, scientifique, technique et culturelle ont été organisés: à la Valetta (Malte, 1979) et à Venise (1984). A ces séminaires, surtout à Venise, la coopération méditerranéenne dans le cadre du Plan d'actions pour la Méditerranée s'était bien affirmé.

IV CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

61. Sur la base de l'exemple yougoslave en réalisation de programmes de l'environnement méditerranéen, on pourrait constater qu'ils représentent une coopération intensive et répandue. En tous cas, il est certain que tous ces programmes contribuent directement ou indirectement aux objectifs du Plan d'action pour la Méditerranée.

62. On pourrait également constater que le Plan d'action pour la Méditerranée représente un programme interdisciplinaire qui a la flexibilité de se joindre aux autres programmes et formes de coopération ou de les inclure à la réalisation de ses objectifs, surtout sur les plans des collaborations:
- scientifique et technique (Programme à long terme de surveillance continue et de recherche marine - MED POL);
 - en matière de recherches scientifiques du développement à long terme (études du Plan Bleu);
 - technologique et scientifique sur des questions du transfert d'expériences et de la science (Programme d'actions prioritaires) et
 - sur les questions juridiques et institutionnelles (protocoles, réunions, conférences).
63. Il est donc certain qu'une assistance par d'autres programmes méditerranéens contribuera à la réalisation des objectifs du Plan d'action. Cette assistance serait possible et donnerait des meilleurs résultats à condition d'une coordination approfondie entre le Plan d'action et les programmes méditerranéens.
64. Pour donner une conclusion générale de coordination de ces programmes avec les activités du PAM on peut constater qu'elle n'est pas suffisamment satisfaisante.
65. Pourtant, certains programmes se coordonnent d'une façon favorable avec ces activités du PAM, dans le sens de la réalisation des objectifs communs en se complétant mutuellement. Un bon exemple de ce genre de réalisation des objectifs communs représente, sur le plan bilatéral, le programme de la Commission italo-yougoslave pour la protection des eaux de la mer Adriatique contre la pollution relatif à la surveillance continue de la pollution et la recherche de la mer. Ce programme est complémentaire avec le Programme à long terme de surveillance continue et de recherche en matière de pollution du PAM /MED POL). Le programme de la Commission italo-yougoslave comporte une surveillance des eaux internationales de l'Adriatique, tandis que le Programme du PAM (MED POL) s'étend uniquement sur

les eaux des pays riverains. Ainsi, toutes les eaux de la mer Adriatique sont "couvertes" par une surveillance continue en matière de pollution.

Il faudrait aussi souligner un autre exemple de bonne coordination des programmes méditerranéens que la yougoslavie avait réalisée par des projets: d`HABITAT/UNDRO: "Physical Development Plan of the Republic and Master Plans of SR Montenegro" et d`UNESCO/UNDRO/PNUD "Seismic Risk Reduction on Balkan Peninsula", lesquels étaient appliqués à une des actions prioritaires du Programme des actions prioritaires (PAP): "Planification régionale des zones côtières, surtout à un aspect spécial du projet du PAP concernant la planification dans les zones sismiques.

En vue d'intensifier la coordination entre les activités entreprises dans le cadre du PAM et d'autres programmes méditerranéens, le Comité de coordination de l'environnement, de l'aménagement du territoire, de l'habitation et des utilités publiques du Gouvernement yougoslave à formé un Groupe de travail chargé des travaux relatifs la réalisation du Plan d'action pour la Méditerranée. Ce groupe est formé par des représentants: des points focaux du PAM, des différents organes compétents, du Comité et de l'administration fédérale chargée de la coopération internationale scientifique et technique. Le Groupe n'est qu'on début de son travail et l'on ne peut encore juger ses résultats. Est-ce peut-être une formule à recommander aux autres pays pour améliorer la coordination du PAM avec d'autres programmes méditerranéens?

En tout cas, on pourrait recommander aux points focaux nationaux du PAM de renforcer leurs contacts avec les responsables dans les organes compétents dans leurs pays, surtout avec les départements chargés de la coopération scientifique et technique.

Il serait également souhaitable de recommander aux gouvernements des pays méditerranéens que leurs rapports nationaux sur les résultats de la mise en oeuvre de la Convention et du PAM comportent une analyse relative à la coordination des activités entreprises dans leurs pays dans le cadre du PAM et par d'autres programmes méditerranéens. Dans ce sens, l'Unité de Coordination du PAM pourrait adresser aux gouvernements des pays des questionnaires correspondants avec des listes des projets méditerranéens des organisations internationales qui sont en réalisation ou qui doivent être mis en réalisation.

Au niveau des organisations internationales (surtout du système des NU), on devrait assurer également une meilleure coordination entre les programmes concernant, non seulement l'environnement méditerranéen et les actions du PAM, mais l'environnement en général et toutes les actions entreprises dans ce domaine (en s'adressant mutuellement des listes des programmes et des projets internationaux etc.).